



## **LE STAGE & LE MÉMOIRE DE STAGE** **Maîtrise en géographie politique et culturelle** **24 crédits ECTS**

*Directives et aide-mémoire mis à jour le 21 juin 2024*

Les étudiant-x-e-s de la Maîtrise en géographie politique et culturelle ont la possibilité d'effectuer un stage auprès d'un organisme d'accueil (par ex. une organisation professionnelle, une administration publique, une entreprise privée, un institut d'études et de recherche, une association, une organisation non gouvernementale...). Celui-ci met à disposition de l'étudiant-x-e un cadre de travail structuré et une personne chargée de son encadrement.

Durée du stage : équivalent d'au minimum 3 mois à 100% ou de 6 mois à 50%.

Ce document donne quelques points de repère aux étudiant-x-e-s concernant la procédure à suivre pour obtenir, effectuer et valider un stage dans le cadre de leur cursus universitaire. Il est néanmoins important de relever que les conditions d'acceptation d'un travail de stage et les exigences particulières requises pour la rédaction du mémoire de stage peuvent varier selon l'enseignant-x-e responsable.

### **Objectifs du stage**

L'objectif d'un stage est d'introduire l'étudiant-x-e dans le milieu professionnel et de créer un échange entre les connaissances théoriques assimilées durant le cursus universitaire et l'expérience pratique des professionnel-x-les exerçant dans le secteur choisi.

Le stage constitue donc une excellente préparation pour l'étudiant-x-e souhaitant acquérir des compétences pour son avenir dans ce secteur d'activité. Il représente aussi une introduction au milieu du travail envisagé et offre une socialisation aux pratiques professionnelles de celui-ci. La rencontre avec des professionnel-x-les d'un domaine est un atout considérable. C'est ainsi l'occasion pour l'étudiant-x-e de se faire connaître et reconnaître, et de commencer à tisser un réseau professionnel. Par ailleurs, le stage est une opportunité pour mettre à l'épreuve les connaissances acquises durant ses études et de les adapter au milieu professionnel choisi.

### **Contenu du stage**

Le contenu des stages est variable, en fonction non seulement du domaine d'activité choisi, mais aussi des tâches à accomplir convenues avec la personne responsable du stage dans l'organisme d'accueil, et l'enseignant-x-e qui assure

l'encadrement académique. Quel que soit ce contenu, le stage doit permettre à l'étudiant-x-e d'acquérir des compétences et des connaissances en lien avec sa formation (autrement dit, qui répondent à des questionnements liés à la géographie politique et culturelle).

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- l'organisme d'accueil a un problème à étudier ou des tâches spécifiques à réaliser et demande la collaboration de l'étudiant-x-e;
- l'étudiant-x-e propose un thème ou des activités à développer dans l'organisme d'accueil dans lequel il ou elle a été engagé-x-e.

D'autres possibilités sont envisageables. L'étudiant-x-e doit pouvoir discuter des tâches qu'il ou elle devra accomplir ainsi que de ses responsabilités, avec la personne responsable sur le lieu du stage et l'enseignant-x-e assurant l'encadrement académique.

Pour que le mémoire de stage soit validé au sein du cursus de la maîtrise, deux modalités sont possibles :

- *Le stage est orienté vers une activité de recherche* : production de connaissances fondamentales ou appliquées, par ex., via une enquête par questionnaire ou par entretiens répondant à des besoins de l'organisme d'accueil.
- Le stage n'est pas orienté directement sur des activités de recherche : dans ce cas, l'étudiant-x-e devra démontrer, dans la partie scientifique de son mémoire, sa capacité à faire une analyse scientifique des activités effectuées en lien avec les thématiques, les pratiques et les objectifs de l'organisme d'accueil, et sa maîtrise du champ et du sujet concernés (état de la littérature, concepts, etc.).

### **Les étapes d'un stage**

Il est conseillé de prendre contact le plus tôt possible avec les enseignant-x-es du Département de géographie et environnement qui peuvent orienter l'étudiant-x-e sur le contenu possible du stage, et sur les exigences requises pour effectuer un stage sous leur direction.

De manière générale, c'est à l'étudiant-x-e de chercher une place de stage, bien que des propositions de stage puissent surgir occasionnellement par le biais des enseignant-x-e-s du Département. Il existe différentes manières de procéder à la recherche d'un poste de stage :

- La demande de stage spontanée auprès d'un organisme d'accueil auquel l'étudiant-x-e porte de l'intérêt ;
- la recherche à travers des journaux, des revues spécialisées et des sites Internet ;
- la prise de contact avec le Centre des carrières UNIGE.

Le stage fait l'objet d'une Convention signée entre l'organisme d'accueil, l'Université et le/a stagiaire, indépendamment de tout contrat de travail signé entre le/a stagiaire et l'organisme d'accueil. Cette Convention précise les tâches à effectuer ainsi que l'orientation scientifique qui sera donnée à ces tâches (voir les 2 modalités possibles d'un stage académique ci-dessus). La détermination du contenu de cette Convention implique des allers-retours entre la personne responsable du stage dans l'organisme d'accueil, l'étudiant-x-e et l'enseignant-x-e. Par conséquent, il est nécessaire de prévoir le temps nécessaire à ces discussions. La Convention doit être signée entre toutes les parties avant le début du stage.

### **Défraiement et indemnités**

Le stage est défrayé par l'organisme d'accueil. L'étudiant-x-e n'a rien à payer pour effectuer le travail qui est demandé. Il ou elle ne perçoit pas un salaire en propre (il y a des exceptions) mais peut percevoir une indemnité de stage.

### **Rédiger le mémoire de stage**

Sur le plan formel, la longueur du document attendue est de 80'000 à 120'000 signes (bibliographie et annexes non comprises).

Le contenu du mémoire de stage dépend du type de tâches confiées à l'étudiant-x-e lors de la période de stage. Le mémoire contiendra toutefois deux parties :

- un rapport d'activités synthétique (quelques pages de compte-rendu des tâches accomplies dans le cadre du stage). Cette partie est également réflexive, faisant le bilan de l'expérience acquise sur le lieu de stage et mettant en rapport les buts visés avec les résultats obtenus.
- une partie scientifique structurée autour d'une problématique, et des parties analytiques permettant de mettre en rapport des concepts théoriques des sciences sociales, en particulier de la géographie, avec des tâches empiriques réalisées pendant le stage, ou des thématiques en lien avec les pratiques et les objectifs de l'organisme d'accueil.

Le mémoire de stage, à l'instar du mémoire de recherche, doit être conçu comme un travail scientifique. Il doit donc respecter les règles de construction du savoir scientifique et les normes de rédaction scientifiques (bibliographiques notamment). Le mémoire de stage doit ainsi tenter d'apporter une contribution à la connaissance du sujet et du domaine étudié, et s'inscrire dans un état de la littérature. L'étudiant-x-e est amené-x-e à démontrer ses capacités d'analyse et de réflexion sur un thème empirique.

### **Conditions de réussite pour le stage et évaluation**

Le mémoire de stage doit être approuvé par l'enseignant-x-e qui assure le suivi de l'étudiant-x-e, et donne lieu à une soutenance orale. La personne responsable de l'encadrement de l'étudiant-x-e au sein de l'organisme d'accueil participe

également à l'évaluation du stage et du mémoire, en rédigeant sur une page ses appréciations concernant le déroulement du stage, et en participant à la soutenance du mémoire de stage en tant que juré-x-e. La validation finale demeure du ressort de l'enseignant-x-e responsable<sup>1</sup>.

La soutenance peut avoir lieu en tout temps pendant le semestre mais au plus tard le dernier jeudi de la session d'examen du semestre choisi ou de la session de rattrapage. Il n'y a pas d'inscription pour le mémoire : elle s'effectue automatiquement au moment où le procès-verbal de la note parvient au Secrétariat des étudiant-x-es de la Faculté des sciences de la société.

La condition de réussite est l'obtention d'une note égale ou supérieure à 4.00. En cas d'échec, le/a candidat-x-e doit suivre les recommandations du jury et présenter le travail remanié à une seconde soutenance, qui compte pour la deuxième et dernière tentative.

La note finale est calculée en fonction des éléments suivants :

1. L'engagement de l'étudiant-x-e dans le stage : professionnalisme, autonomie, préparation des réunions, prise en compte de commentaires de la personne responsable du stage dans l'organisme d'accueil, diligence, motivation, curiosité, capacité à travailler en équipe, le cas échéant, etc.
2. Le mémoire lui-même et la soutenance : capacité à élaborer un raisonnement scientifique, originalité, qualité et contextualisation des questions de recherche, revue de la littérature et cadre conceptuel, compétences méthodologiques, résultats et conclusions, réflexion critique, aspects formels, présentation lors de la soutenance, capacité à répondre aux questions, etc.

### **Consignes pour l'étudiant-x-e**

- Obtenir l'accord d'un ou d'un-x-e enseignant-x-e assurant l'encadrement académique du stage (au plus tard après la validation de l'enseignement T406254 Méthodologie) ;
- Transmettre la Convention de stage une fois signée par l'ensemble des parties (la renvoyer à [secretariat-degen@unige.ch](mailto:secretariat-degen@unige.ch), avec copie au directeur/à la directrice de la Maîtrise en géographie politique et culturelle).

*Après la soutenance, les éléments suivants sont à envoyer à votre directeur ou directrice du mémoire :*

- La version finale du mémoire en PDF
- La notice analytique dûment remplie

---

<sup>1</sup> D'autres configurations concernant la direction ou la composition du jury sont possibles mais doivent toujours être validées au préalable par le/a directeur-x-trice de la Maîtrise en géographie politique et culturelle.

- Le formulaire pour les archives ouvertes signé par l'étudiant-x-e et son/a directeur-x-trice.
- Dans la mesure où cela est pertinent (par exemple, si le stage implique une activité de collecte de données), le document relatif à l'éthique de la recherche : [https://www.unige.ch/sciences-societe/index.php/download\\_file/view/3432/722/](https://www.unige.ch/sciences-societe/index.php/download_file/view/3432/722/), intitulé : « Auto-analyse des dimensions éthiques du mémoire de Master de la Faculté des SdS »

*En l'absence de ces documents, aucune note ne pourra être validée.*

### **Consignes pour le/la directeur-x-trice de mémoire après la soutenance**

1. Envoyer au Secrétariat des étudiants [secretariat-etudiants-sds@unige.ch](mailto:secretariat-etudiants-sds@unige.ch) le PV de notes de la soutenance (au plus tard le dernier jeudi de la session d'examen)
2. Envoyer à Anna Sakowicz [secretariat-degen@unige.ch](mailto:secretariat-degen@unige.ch), les documents suivants :
  - Mémoire de recherche ou de stage en format PDF
  - Notice analytique complétée par l'étudiant-e
  - Formulaire pour les archives ouvertes dûment complété et signé par l'étudiant-e et l'enseignant-e.
  - Copie du PV de notes
3. Envoyer à [ethique-autoevaluation@unige.ch](mailto:ethique-autoevaluation@unige.ch) le formulaire intitulé « Auto-analyse des dimensions éthiques du mémoire de Master de la Faculté SdS ».

#### *Information concernant l'archivage*

Sur consigne du décanat, tous les mémoires doivent être déposés dans les archives ouvertes. Toutefois, seuls les mémoires ayant obtenu la note de 5.00 ou plus seront visibles, selon un niveau de diffusion décidé par l'étudiant-e et son/sa directeur-x-trice (accès restreint Unige, accès public avec ou sans période d'embargo).